BVGer E-3156/2011 vom 9. Juni 2011

Bundesverwaltungsgericht, 2011-06-09, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-3156_2011

FR: TAF E-3156/2011 du 9 juin 2011

IT: TAF E-3156/2011 del 9 giugno 2011

Regeste

Asile (non-entrée en matière / safe country) et renvoi

Erwägungen

E. 1
Le recours est rejeté, dans la mesure où il est recevable.

E. 2
La demande d'assistance judiciaire est rejetée.

E. 3
Les frais de procédure, d'un montant de Fr. 600.-, sont mis à la charge du recourant. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 4
Le présent arrêt est adressé au recourant, à l'ODM et à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : La greffière : Jean-Pierre Monnet Anne-Laure Sautaux Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.